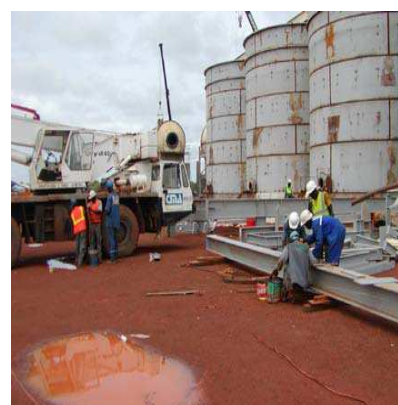


FICHE D'OPPORTUNITES SUR LES MINES AU SENEGAL





Le secteur minier reste un domaine sous-exploité au Sénégal et qui présente des potentialités importantes pour les investisseurs privés. A l'exception des phosphates et des calcaires industriels, le potentiel minier est largement méconnu, faisant de notre pays un désastre géologique dans une moindre mesure.

Fort de ce constat, la République du Sénégal en concertation avec les différents acteurs du secteur et en étroite collaboration avec les services du cadastre minier, a élaboré une politique minière tendant à améliorer le rendement des activités extractives, à attirer des investisseurs nationaux et étrangers et surtout à garantir une production nationale capable de générer des richesses et créer des emplois durables.

Le Sénégal possède des réserves prouvées en or, phosphates, fer, zircon, cuivre, nickel, entre autres minerais. Le Gouvernement, dans le cadre du Code minier, a mis en place des mesures incitatives permettant le développement d'un secteur minier générateur de richesses. Les pouvoirs publics ont tiré profit de la découverte d'un potentiel aurifère important dans le sud-est du pays afin de redynamiser des zones défavorisées et permettre un développement régional.

I – Potentiel Minier au Sénégal¹

Le sous-sol du Sénégal offre une grande diversité de substances minérales comprenant des métaux précieux (*or et platinoïdes*), des métaux de base (*fer, cuivre, chrome, nickel, etc.*), des minéraux industriels (*phosphates, calcaires industriels, sels, etc.*) des minéraux lourds (*zircon et titane*), des pierres ornementales et matériaux de construction etc.

L'offre de produits miniers est relativement plus développée dans les filières suivantes:

a- Les Phosphates :

L'exploitation minière moderne au Sénégal, remonte à la période 1940– 1950 avec l'ouverture des deux grandes mines de phosphates Taïba et de Lam-Lam dans la région de Thiès. L'exploitation de ces importants gisements de phosphates a contribué aux succès de l'économie sénégalaise depuis plusieurs décennies. A l'Est, au Nord et au Sud de ces gisements, d'importants projets d'exploration de phosphates sont en cours dans les permis de Niakhene, Coki et Gossas.

Dans la partie Nord-Est du bassin, dans la région de Matam, l'existence d'un important gisement de phosphates a été confirmée depuis 1984, avec des réserves prouvées de l'ordre de 40 millions tonnes et un potentiel de plus de 100 millions de tonnes de phosphate de chaux de très grande qualité. Une partie de ce gisement est exploitée à l'échelle industrielle dans le cadre de la production de fertilisants naturels pour l'industrie agricole au Sénégal.

¹ Source : Cadastre Minier/Direction des Mines et de la Géologie



La confirmation de ces gisements et indices pourrait aboutir dans les années à venir à d'importantes découvertes qui pourraient atteindre 500 millions à 1 milliard de tonnes, dont l'exploitation placerait le Sénégal dans 10 des producteurs de phosphates dans le monde. Dans la zone de Thiès (*Lam-Lam*), il existe d'importantes réserves de phosphates aluminocalciques (*environ 80 millions de tonnes*) valorisables, par calcination, dans les filières engrais, naturels et alimentation animale.

b- Les Calcaires Industriels :

Ces matériaux constituent une réponse appropriée à la satisfaction de la demande régionale de ciment et opportunités pour la production de chaux.

En effet, la partie Centre-Ouest du bassin sédimentaire recèle d'importantes ressources en calcaires et marno-calcaires. Les marno-calcaires éocènes qui affleurent dans le plateau de Bargny à 30 km de Dakar, sont à l'origine de la première cimenterie d'Afrique de l'Ouest en activité depuis 1948 (*Sococim*). Il existe d'importants gisements de calcaires paléocènes situés entre Mbour au Sud et Pout au Nord. Une deuxième usine de ciment y a été ouverte à Kirène (*Ciments du Sahel*) en 2002.

Encouragés par une demande nationale et sous-régionale en forte croissance, les grands groupes cimentiers sont en train de réaliser un doublement de leurs capacités respectives qui portera l'offre à environ 6.000.000 tonnes de ciment à partir de 2012.

Les calcaires paléocènes de Bandia, Thiès et Pout, hautement titrés dans leur horizon supérieur (+95% CaCO_3), sont très adaptés à la production de chaux. Des opportunités sont à saisir pour la satisfaction de la demande nationale, et sous-régionale en pleine expansion tirée par le développement de l'industrie minière aurifère.

c- L'Or:

Le Sénégal est en passe de devenir l'un des producteurs d'or les plus dynamiques d'Afrique. La production du premier lingot de la mine d'or de Sabodala durant le premier trimestre de 2009 a été l'épilogue d'un long processus qui a commencé depuis des décennies. Exploitée pendant une courte période (1997-1998) à petite échelle, la mine apporte maintenant une contribution réelle à l'économie sénégalaise. Aujourd'hui, les ressources exploitables sont estimées à 1,63 Moz d'or avec des ressources de 3,55 Moz.

Une société s'est vue octroyée un permis de recherche pour la zone environnante d'une superficie de 230 km². Vingt (20) cibles minéralisées ont été découvertes dont quatre (04) montrent un important potentiel, avec des ressources évaluées à ce jour à 2.24 Moz.

Adjacents à ces deux projets susmentionnés, vingt-cinq (25) permis de recherche d'or sont occupés par huit entreprises étrangères et neuf entreprises nationales.

Au Sud du gisement de Sabodala, une autre grande société minière internationale a découvert un important potentiel aurifère de 3 Moz dans la zone de *Massawa*.

Plus à l'Est, le long de la frontière avec le Mali, une autre société effectue des travaux sur le terrain, où des résultats intéressants ont été obtenus dans les zones de *Guemedji*.



d- Minerai de Fer :

Les gisements localisés en quatre zones distinctes sont estimés à 750 millions de tonnes. L'exploitation des gisements de fer de la Falémé dans le Sud-est du pays constitue un projet intégré prévu sur un site vierge et nécessite la construction d'une ligne ferroviaire longue de 750 km pour le transport de minerai de fer jusqu'au nouveau port minéralier et vraquier en eau profonde qui sera construit à Bargny-Sendou, près de Dakar.

Le projet devrait produire 15 à 25 millions de tonnes de minerai de fer par an. Les avantages potentiels pour le Sénégal sont la création de 4.000 emplois directs et 16.000 emplois indirects ainsi que le désenclavement de cette partie isolée du pays qui tend à devenir un centre industriel.

e- Attapulгите:

L'attapulгите n'est peut être pas l'un des minéraux les plus recherchés, mais il pourrait constituer un important potentiel de recettes d'exportation pour l'économie sénégalaise. Le minerai est extrait de l'argile, séché et granulé, puis exporté vers l'Europe principalement comme litière pour chat. Trois (03) sociétés exploitent l'attapulгите à partir des gisements de *Allou Kagne, Sébikotane, Mbodiene, Nianing, et Warang*, tous situés à moins de 100 km du port de Dakar.

Il existe encore des opportunités d'investissements dans ces zones pour la production et la transformation de l'attapulгите pour l'approvisionnement de différentes filières : litière animale, boues de forage, industrie pharmaceutique, dépollution, charges minérales etc.

f- Les Minéraux Lourds:

Le Sénégal possède l'une des plus grandes mines de zircon du monde. L'intérêt pour les sables à minéraux lourds du Sénégal s'est accru rapidement ces dernières années. Ce type de gisement peut être une source importante de minéraux industriels tels que le zircon.

Une joint-venture minière sénégal-australienne exploite une bande de 50 km de sables de minéraux lourds qui contiennent un gisement de classe mondiale. Le projet situé sur la Grande Côte, a une production estimée à 85.000 tonnes par an de zircon (*ce qui en fait la quatrième plus grande mine de zircon dans le monde*), 20.000 tonnes de rutile et leucosène et 650.000 tonnes d'ilménite (sous-produit de plus faible valeur).

Le projet est estimé à 26 millions de tonnes de métaux lourds avec une durée de vie projetée de 25 ans ; la production de zircon représentera 8% de la consommation mondiale et 25% de la consommation européenne.



g- Autres Ressources:

- **Le lithium, l'étain et le molybdène:** Les granites paléo-protérozoïque de la fenêtre de Kédougou contiennent une importante concentration de lithium, d'étain et de molybdène.
- **Le cuivre et le chrome:** la couverture géophysique aéroportée et des études géochimiques du sol ont identifié des indices de cuivre et de chrome dans la zone de *Gabou* et *Diabal*. Ces résultats ont suscité depuis 2008 la reprise de l'exploration dans la zone de *Gabou* et *Boulbi*.
- **Nickel - cuivre et platine:** Une anomalie Cu-Ni ainsi que des traces de platinoïdes ont été découverts en 1978. D'autres travaux ont été effectués dans les secteurs de *Simpampou*, *Koulontou* et *Dioudiou-Konko* confirmant ce potentiel.
- **Marbre:** Le Sénégal oriental recèle d'importantes réserves de marbre de bonne qualité estimées à plusieurs millions de mètres cubes. Ces marbres sont localisés principalement au Sud Est du pays à *Ndebou*, *Bandafassi* et *Ibel* ; on compte jusqu'à six (06) variétés de marbre. Les sables extra siliceux de *Malika* et de *Diogo* sur la zone côtière, qui sont utilisables dans la fabrication de verre.
- **Les diatomites** (*terres à diatomées*) du lac *Tanma* peuvent être valorisées après séparation, pour la production de charges minérales et d'agents de filtration.

II- Opportunités offertes par le secteur minier au Sénégal :

a) Exploitation de l'or de Sabadola

- 700 Km vers l'Est de la côte, près de la frontière du Mali ;
- Gisement de 1,26 millions d'onces d'or ;
- Production de plus de 150 000 onces d'or par an ;
- Traitement de 2 MT d'or par année

b) Exploitation de Zircon (Grande Côte)

- Situé 100 Km au nord de Dakar ;
- 801 millions de Tonnes de sable ;
- Teneur de 2,6% de minéraux lourds ;
- 80 000 tonnes de Zircon de haute qualité par an ;
- Rendement de 18% ;



c) **Projet Miferso**

- Complexe Minier à 750 Km de Dakar dans la zone de Falémé
- Réserves de 750 millions de tonnes de minerai de haute qualité
- Production d'au moins 12 millions de tonnes par an
- Mine à ciel ouvert
- Concassage primaire
- Usine de traitement
- Production d'énergie électrique et d'eau
- Installations de manutentions et de chargement des trains minéraliers
- Chemin de fer
- Construction de 311 km de voie nouvelle mine-Tambacounda
- Renforcement de 430 km de la voie actuelle de *Transrail* Tambacounda-Bargny
- Construction de 6 km de bretelle à partir de Diamniadio pour la desserte du port de Bargny Sendou
- Construction d'un Port minéralier :
 - ✓ Site de Bargny-Sendou
 - ✓ Aire d'au moins 485 ha
 - ✓ Capacité de réception de navires de 100.000 à 200.000 TPL.

d) **Phosphates de Matam**

- Situé à 700 Km de Dakar, dans la partie Nord-Est du Sénégal
- Réserve prouvées de 41,5 millions de tonnes de phospharénites fines
- Gisement réparti en deux (02) gîtes minéraux :
 - *Ndendouri* au Nord avec 29,5 millions de tonnes
 - *Ouali-Dala* au Sud avec 12 millions de tonnes
- Production de 1,5 millions de tonnes par an.

e) **Phosphates d'Alumine de Pallo-Lamlam**

- 14 Km au Nord-Est de la ville de Thiès
- Gisement de 17.000 ha
- Ressources de 1 milliard de tonnes
- 100 millions de tonnes directement exploitables



- Options de production de fertilisants naturels (*production de clinker, transformation phospal, et conditionnement*)
- Options de production d'alumine et de concentré phosphaté.

III- Mesures Incitatives

Les avantages du Code minier sénégalais sont nombreux. L'Etat du Sénégal, conscient de la nécessité de mettre en place un cadre favorable au développement des investissements privés a défini une politique axée sur l'amélioration du climat des affaires et des mesures incitatives à travers des dispositions fiscales, douanières et réglementaires pour chaque secteur porteur. Pour le secteur minier, l'ensemble des dispositions est résumé dans le code minier (*loi n° 2003 36 du 24 nov. 2003*), de son décret d'application (*2004 647 du 17 mai 2004*), et de la déclaration de Politique Minière (*06 mai 2003*).

1) Déclaration de Politique Minière (06 mai 2003)

Instauration d'un climat propice à l'investissement durable et sécurisé à travers un cadre législatif et réglementaire simple, clair, transparent et non discriminatoire.

Principes directeurs :

- ✓ Rôle régulateur de l'Etat axé sur le suivi et le contrôle des activités minières ;
- ✓ Promotion de l'initiative privée : élément essentiel de la politique de croissance ;
- ✓ Participation gratuite de l'Etat plafonnée à 10% ;
- ✓ Absence totale de monopole de l'Etat sur quelque ressource minière que ce soit.

2) Conditions d'accès aux ressources minières

- Aucune discrimination dans le traitement des investisseurs fondé sur les principes de clarté, de simplicité, de célérité et transparence, et l'objectivité.
- Attribution des permis de recherche, d'exploitation et concessions minières sur la base d'une Convention entre le Gouvernement de la République du Sénégal et l'investisseur.

La convention minière fixe entre autres :

- Les conditions générales de recherche, d'exploitation, de transport et de commercialisation ;
- Le régime des personnes morales créées, avec la participation de l'Etat comprenant une participation gratuite de 10 % ;
- Les conditions juridiques, fiscales, douanières, économiques, financières, foncières et administratives des activités de recherche et exploitation ;



- Les dispositions relatives au transfert des capitaux investis, des produits, dividendes et intérêts des prêts contractés.

3) Droits Conférés : Avantages fiscaux, douaniers, fonciers et contractuels :

- Avantages fiscaux en phase exploitation permettant aux investisseurs de mieux aborder les premières périodes difficiles de démarrage de l'exploitation ;
- Sept (07) ans d'exonération de l'Impôt sur les Sociétés (IS) pour le titulaire d'exonération l'Impôt sur les Sociétés d'une concession ;
- Jusqu'à quinze (15) ans d'exonération de l'Impôt sur les Sociétés pour les grands projets d'exploitation minière nécessitant la mobilisation de lourds investissements ;
- Facilitation et accélération des procédures d'octroi des exonérations.
- Possibilité de rétention d'un gisement jugé marginal en phase de recherche lorsque les conditions économiques du moment sont jugées d favorables la viabilité économique du projet ;
- Possibilité offerte aux sociétés minières de bâtir des joint-ventures sans conditions administratives.